

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA20 22038 à OCA20 22040 – Résolution CA20 220306 (dossier 1208414002)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – Novembre 2020

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);*

OCA20 22041 – Résolution CA20 220312 (dossier 1208679005)
Ordonnance relative à l'établissement d'une voie réservée aux autobus et aux taxis – boulevard des Trinitaires

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 1^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressées peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA20 22041 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

Montréal, le 23 novembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Sylvie Parent